

MÉMOIRE



Déposé à la

COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

Présenté par :

Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada,
Région Québec-Est, Côte-Nord

Le 10 juin 2004



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS LIÉES À L'AMÉNAGEMENT ET À LA TRANSFORMATION DE LA MATIÈRE LIGNEUSE	4
2. CONSIDÉRER LES SUPERFICIES DE FORÊT MAINTENUES SUR LE TERRITOIRE	6
3. LA PRIORISATION DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	7
4. NORMES ET TAUX CONSENTIS POUR LES TRAVAUX SYLVICOLES	8
5. COHÉRENCE ENTRE LE MANUEL D'AMÉNAGEMENT, LA RÉGLEMENTATION ET LES INSTRUCTIONS RELATIVES	9
ANNEXE	
PORTRAIT DE CACC SUR LA CÔTE-NORD	10

INTRODUCTION

Le développement de la région de la Côte-Nord est, depuis toujours, intimement lié à la forêt.

En 1937, la Québec North Shore (aujourd'hui devenue une division d'Abitibi-Consolidated), faisait office de pionnier en mettant en marche une usine de papier journal à Baie-Comeau. C'était le coup d'envoi de ce qui est devenu la Manicouagan. En 1978, la Scierie des Outardes entrait en opération. Au fil des ans, la stabilité de ces organisations a constitué une solide assise pour le développement de la Communauté.

Abitibi-Consolidated, région Côte-Nord, c'est surtout des travailleurs et travailleuses qui ont à cœur le travail bien fait. L'enregistrement de notre système de gestion environnementale et forestière selon la norme internationale ISO 14001, bonifiée de l'ajout des 6 critères d'aménagement forestier durable établis par le Conseil canadien des ministres des forêts, est un témoin de notre engagement envers la gestion durable des territoires qui nous sont confiés. Et cela ne s'arrêtera pas là. Actuellement, de pair avec les parties intéressées sur le territoire, nous travaillons à la mise en place d'un plan d'aménagement forestier durable pour l'unité d'aménagement où nous exerçons nos activités, selon les exigences de la norme Z809-02.

Le fait qu'Abitibi-Consolidated récolte environ 30% de tous les volumes attribués sur la Côte-Nord mais y réalise plus de 50% de tous les travaux sylvicoles constitue une autre démonstration de l'ampleur de nos efforts et de l'importance que nous portons à assurer le maintien de la productivité du territoire.

Depuis le début des consultations régionales, plusieurs propositions fort pertinentes ont été déposées à la Commission. Parmi celles-ci, nous adhérons aux propositions du C.I.F.Q. concernant la nomination d'un chef forestier national, la mise sur pied d'un Forum régional d'aménagement forestier durable et la constitution de Tables de concertation par unité ou regroupement d'unités d'aménagement forestier (UAF). Nous considérons d'ailleurs que la Table d'harmonisation mise en place en février 2002 pour le territoire de l'UAF 93-51 et regroupant des représentants de toutes les parties intéressées actives sur le territoire, constitue effectivement une table de concertation.

Un autre document important a été produit par la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord et doit être déposé à la Commission. Résultant d'une démarche concertée, ce document fait état des problématiques de l'industrie du sciage nord-côtière. Les réalités qui y sont exposées sont bien réelles et nous affectent directement. Nous adhérons entièrement aux recommandations de ce document, en particulier à celles qui concernent la main-d'œuvre.

Par le présent mémoire, nous désirons ajouter quelques propositions, qui, nous le souhaitons, viendront bonifier les idées déjà émises.

1. LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS LIÉES À L'AMÉNAGEMENT ET À LA TRANSFORMATION DE LA MATIÈRE LIGNEUSE

Problématique :

Les enjeux sociaux et environnementaux se multiplient (aires protégées, O.P.M.V., Caribou des bois, etc.), et doivent être traités adéquatement. Les mesures récemment adoptées pour répondre à ces enjeux se traduisent souvent par la soustraction de territoires forestiers productifs ou par le report dans le temps de la récolte de certains peuplements. Si aucun changement n'est apporté aux stratégies d'aménagement forestier en vigueur, ces réductions de territoire et ces délais pour la récolte résulteront inévitablement en une baisse de la possibilité forestière. Cette baisse se répercutera au niveau des activités reliées à la récolte, la transformation des bois, ainsi que l'aménagement forestier. Pour éviter ces impacts socio-économiques, il importe donc de « faire autrement ».

Ex. : Le territoire retenu pour fin de calcul SEPM est de 1 156 300 ha pour une possibilité de 1 599 000 m³ (1,38 m³/ha/an). Une perte de superficie de 5% équivaut à 57 815 ha. Pour compenser cette baisse, il faut adopter une stratégie haussant le rendement de 0,07 m³/ha/an, ce qui est tout à fait réaliste.

Opportunité :

Maintenir les activités liées à l'aménagement de la forêt et à la transformation du bois en région.

Propositions :

Que la définition d'objectifs de protection et de production régionaux fasse partie du mandat du "Forum régional d'AFD".

Intensifier le niveau d'aménagement forestier sur le territoire pour contrebalancer les réductions anticipées:

- Identifier les secteurs à prioriser.
- Augmenter le niveau de reboisement.
- Remettre en production des sites offrant un potentiel de croissance (ex. : anciens feux mal régénérés, etc.).

Ex. : Passer de 2 000 ha /an de reboisement à 3 000 ha/an, permettrait de "compenser" une baisse de 5% de superficie (rendement moyen de plantations actuelles = 1,75 m³/ha/an). Remettre en production par reboisement certaines superficies d'anciens feux (lac Carteret, lac Dionne, lac Ste-Anne), permettrait de combler le déficit de la période critique prévu dans environ 75 ans.

Orienter la recherche forestière vers le développement de stratégies d'aménagement forestier bien adaptées aux caractéristiques particulières des forêts de la Côte-Nord et permettant d'augmenter le rendement.

2. CONSIDÉRER LES SUPERFICIES DE FORÊT MAINTENUES SUR LE TERRITOIRE

Problématique :

Une caractéristique majeure de notre territoire est la forte proportion de secteurs à relief accidenté avec présence de nombreux lacs et cours d'eau. Ces éléments font en sorte qu'une partie importante du territoire ne sera pas touchée par les activités d'aménagement parce que soit que les pentes sont trop importantes ou que certaines superficies sont "enclavées" (dessus de montagne, plateau le long de lacs ou rivière, vallée encaissée, etc.). Nous évaluons cette superficie à environ 13% de la superficie forestière productive de l'UAF 093-51.

Sans considérer vraiment ces superficies de forêt conservées "par défaut", certaines orientations récentes (ex. : O.P.M.V.) prévoient d'autres mesures ayant pour objectif de conserver des superficies ou des "attributs" de forêt mature sur d'autres superficies.

Ex: Actuellement, la stratégie incluse au PGAF-2000 prévoit que plus de 23% de la forêt ne fera jamais l'objet d'une récolte.

Opportunité :

Prendre en considération cette particularité du territoire lors d'établissement des objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier, notamment pour le maintien de la biodiversité et des habitats, ceci afin d'éviter de réduire encore davantage la possibilité forestière de l'UAF.

Proposition :

Évaluer la contribution des territoires actuellement soustraits à l'aménagement forestier (inaccessibles ou enclavés) pour l'atteinte des objectifs de protection sur le territoire (ex. : refuges biologiques, îlots de vieillissement, conservation des attributs de vieilles forêts, aires protégées, etc.), et considérer cette contribution lors de la détermination des niveaux de protection supplémentaire pour le territoire.

3. LA PRIORISATION DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE

Problématique :

La stratégie d'aménagement retenue dans le plan général d'aménagement forestier en cours accorde la priorité absolue à la protection de la régénération naturelle. Il est toutefois fréquent que la régénération, bien qu'elle soit jugée suffisante pour assurer le retour d'un peuplement équivalent, soit déficiente à plusieurs égards (qualité, dispersion sur le territoire, etc.). Cette priorisation fait en sorte que d'importantes superficies théoriquement bien régénérées sont laissées à elles-mêmes.

Ex. : Dans plusieurs secteurs, le stocking d'arbres matures avant coupe est de 20% à 30%. Après coupe, le manuel d'aménagement forestier prévoit de conserver ce stocking + 10%. Ainsi des superficies ayant à peine 40% de stocking sont conservées sans autre intervention. Cette situation devient plus problématique lorsque la régénération pré-établie "ne pousse pas" comme dans le cas des superficies envahies par les éricacés. On peut se questionner sur la pertinence de ce choix d'aménagement dans le contexte actuel.

Opportunité :

Améliorer le potentiel de production de certaines superficies.

Propositions :

- Augmenter le seuil à partir duquel on considère que la régénération naturelle sur les sites productifs est suffisante (ex. : 60% de stocking après coupe).
- Introduire une notion de qualité de régénération préétablie de façon à ne pas gaspiller le potentiel de croissance de certaines superficies en conservant des arbres avec un faible potentiel de croissance.

4. NORMES ET TAUX CONSENTIS POUR LES TRAVAUX SYLVICOLES

Problématique :

Selon un discours souvent entendu, les taux consentis pour exécuter les travaux sylvicoles seraient insuffisants. Il est aussi mentionné que la complexité de certaines normes rend difficile la réalisation des travaux pour les travailleurs. Enfin, de nombreux contrôles viennent, à toute fin pratique, éliminer "le droit à l'erreur" en mettant l'emphase sur le respect de la norme plutôt que sur l'objectif visé.

Ex. : Nous traitons en éclaircie pré-commerciale des blocs ayant une densité d'environ 25000 tiges par ha. Il faut donc couper environ 22 500 tiges, sans laisser de branche vivante, sans blesser les tiges résiduelles, en ne conservant que les meilleures. De plus, beaucoup d'énergie est consacrée à soustraire de petites superficies " à ne pas traiter " à l'intérieur des blocs. Ces quelques éléments illustrent le fait qu'actuellement, il n'est pas simple de faire de la sylviculture et que plusieurs exigences font grimper la facture sans nécessairement contribuer significativement à l'atteinte des objectifs de rendement.

Opportunité :

- Réviser les nombreuses exigences particulières prévues dans certaines normes dans une perspective de rapport coûts – bénéfices.
- Fournir de meilleures opportunités aux travailleurs forestiers de maîtriser rapidement des techniques de production adéquates.

Propositions :

- Réévaluer certaines normes d'exécution des travaux et réduire les éléments ayant un fort impact sur la productivité des travailleurs (coût) et n'ayant que peu de valeur ajoutée au niveau du rendement forestier (ex. : 20% actions = 80% des résultats, viser à reconsidérer le 80% des actions qui donne 20% de résultats) .
- Favoriser la formation de la main-d'œuvre en foresterie par le compagnonnage de façon à permettre aux travailleurs d'atteindre un niveau de productivité optimal plus rapidement.

5. COHÉRENCE ENTRE LE MANUEL D'AMÉNAGEMENT, LA RÉGLEMENTATION ET LES INSTRUCTIONS RELATIVES

Problématique :

La réalisation des travaux en forêt est soumise à plusieurs normes. Dans plusieurs situations, l'harmonisation entre les différentes normes est clairement déficiente.

Ex: Une plantation peut-être considérée non dégagée au sens du manuel mais ne pas être admissible aux travaux de dégagement selon les critères des instructions relatives aux travaux sylvicoles. Un secteur peut être considéré suffisamment régénéré pour ne pas être reboisé (ex: 40% stocking) mais il ne permettra pas de mettre en œuvre les scénarios prévus, notamment au niveau de l'éclaircie précommerciale, le critère d'admissibilité, soit 60 ou 75% de stocking, n'étant pas rencontré.

De plus, certaines normes provinciales sont plus ou moins adaptées à la réalité régionale et peuvent représenter des contraintes face au suivi de performance.

Ex: Nos territoires sont accidentés, avec présence de pentes fortes et d'affleurements rocheux. Ce terrain supporte une forêt passée maturité, avec des arbres présentant un fort taux de carie et on y observe de nombreux chablis partiels. Un terrain présentant autant d'obstacles rend plus difficile le respect des distances entre les sentiers, la protection des gaules et la récupération optimale de la fibre de bonne qualité malgré un souci constant à ce niveau.

Opportunité:

Moduler et harmoniser les normes et les suivis selon le contexte régional.

Proposition:

Réévaluer les normes et les suivis encadrant les interventions forestières en fonction du contexte régional (ce mandat pourrait être supervisé par le forum d'aménagement d'AFD régional)

Ex: Harmoniser le niveau de stocking auquel on accepte de ne pas reboiser (ex: 50% stocking) avec le niveau de stocking minimal requis pour qu'une superficie soit éventuellement éligible pour un dégagement ou une éclaircie. Moduler les suivis d'opération afin de refléter la performance par rapport aux difficultés des territoires.

PORTRAIT DE CACC SUR LA CÔTE-NORD

Usine de Papier Journal à Baie-Comeau

Matière première	540 000	Tonnes métriques anhydres de copeaux de résineux par année
	45 000	Tonnes métriques anhydres de papier recyclé par année
Capacité de production	580 000	Tonnes métriques
Nombre d'employés	860	

Scierie à Pointe-aux-Outardes

Matière première	Bois résineux (Sapin, Épinette, Pin gris, Mélèze)	
Capacité de production	340	Millions de pieds-planche
Rabotage	300	Millions de pieds-planche
Séchage	75%	De la production
Copeaux	400 000	Tonnes métriques anhydres
Nombre d'employés	370	

Activités forestières

Récolte	1 485 000	m ³ par année
Nombre d'employés	460	
Travaux sylvicoles	2 500	Ha - Préparation de terrain
	6 000 000	De plants par année
	5 000	Ha - Éclaircie précommerciale
	1 000	Ha - Dégagement
Nombre d'employés	400	Saisonniers